

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

Organisme :	Directions de santé publique (Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides Lanaudière)	N° de réf. :	CHCS-01-52
Représentant :	Mylène Drouin	Nbre de pages :	39
Date :	31 août 2022	Avec résumé :	Oui
Synthèse des informations du mémoire			
Description de l'organisme	Les directrices et directeurs de santé publique ont pour mandat de surveiller et de maintenir la santé de la population. Ils assurent une expertise en prévention et en promotion de la santé. Ils ont pour rôle d'identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et, lorsqu'ils le jugent approprié, prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour favoriser cette action.		
Résumé du mémoire	Commentaires généraux : - Les DSP saluent l'initiative de la CMM pour la proposition De PMH. Ce projet de politique contribuera à améliorer le bien-être et la santé de la population s'inscrit en cohérence avec les orientations structurantes présentées dans la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et le Programme national de santé publique (PNSP) du Québec. - Les directrices et directeurs de santé publique réitèrent leur engagement et offrent leur collaboration à tous les milieux municipaux, communautaires et du réseau de la santé dans la mise en œuvre des mesures proposées en matière d'habitation favorisant la santé, la réduction des inégalités sociales de santé et contribuant à lutter et à s'adapter aux changements climatiques. Recommandations spécifiques : Les DSP émettent les 11 recommandations. Leurs recommandations portent particulièrement sur la nécessité de bonifier les conditions d'habitation des populations les plus vulnérables. <u>Orientation 1</u> 1. Établir une cible minimale de 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires par année dans le Grand Montréal, jusqu'à l'atteinte d'une proportion de 20 % du parc de logements locatifs. 2. Soutenir un programme gouvernemental dont le financement est dédié spécifiquement au logement social et communautaire pour des populations à faible et modeste revenu, mieux adapté au contexte du développement immobilier et des promoteurs de logement social. 3. S'assurer que, dans le cadre des représentations auprès des ministères responsables, tous les nouveaux projets de logements sociaux et communautaires soient accompagnés d'une mesure de financement pérenne en soutien communautaire et adaptée selon les besoins de la clientèle visée par ces logements. 4. Se doter, au sein de la CMM, d'une définition commune de l'abordabilité qui tient compte de la capacité de payer des ménages à faible et modeste revenu et intégrer cette définition dans les mesures règlementaires. 5. Promouvoir et diffuser des outils sur les droits des locataires et étudier la faisabilité de développer une réglementation empêchant les évictions abusives. 6. Soutenir et outiller les municipalités dans l'adoption de règlements de zonage visant l'encadrement de la location à court terme à des fins touristiques et récréatives.		

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

	<u>Orientation 2</u> 7. Soutenir et outiller les municipalités pour que chacune se dote d'un règlement sur la salubrité des logements et d'un processus d'interventions avec les partenaires impliqués. 8. Protéger, entretenir et accroître l'offre de logements transitoires et d'hébergement dédiés spécifiquement aux besoins des populations vulnérables vivant de l'instabilité résidentielle. 9. Favoriser l'adoption de normes d'accessibilité universelle d'exigence plus élevée que celles prévues par le Code de construction du Québec et le Code national du bâtiment. <u>Orientation 3</u> 10. S'assurer que les stratégies favorisant la création de milieux de vie complets soient incluses dans la planification et l'aménagement des quartiers. 11. S'assurer d'inclure les logements sociaux et communautaires dans les programmes de financement qui favorisent une adoption accrue des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de carboneutralité, ainsi qu'en matière d'adaptation aux aléas climatiques dans la construction et la rénovation.	
Suggestions de commentaires et questions	Les remercier de nous avoir fait bénéficier de leur expertise et de leur « lunette santé » sur les enjeux en lien avec l'habitation... Votre mémoire est particulièrement éclairant quant aux impacts des conditions d'habitation sur la santé de la population. Merci aussi d'attirer notre attention sur les groupes sociaux plus vulnérables et plus affectés par les problèmes de logement et par les effets des changements climatiques. À plusieurs reprises dans votre mémoire, vous nous offrez votre collaboration notamment pour le développement d'indicateurs et l'exploration de solutions prometteuses. Nous aurions, en effet, tout à gagner à travailler plus étroitement avec vous! C'est bien noté... Question : Le projet de PMH, mais aussi plusieurs autres acteurs rencontrés au cours de cette consultation, soulignent l'importance du soutien communautaire des ménages résidant en logement social et communautaire. Vous l'abordez également dans votre recommandation 3. On nous dit que les interventions en soutien communautaire souffrent d'un sous-financement, que l'enveloppe budgétaire de ce programme devrait être bonifiée et mieux arrimée avec les programmes d'habitation. Comment pourrions-nous collaborer pour avoir un soutien accru du réseau de la Santé et des services sociaux dans le but de répondre aux besoins croissants des ménages en logement social ou communautaire?	
Préparé par :	Geneviève Lapointe	Date : 3 septembre 2022